



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

Unité départementale des Pyrénées Atlantiques
Unité Bassin de Lacq

Pau, le 5 juillet 2022

INSTALLATIONS MINIÈRES

**Rapport d'examen de recevabilité d'une
déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers**

Concession minière : Pecorade

Exploitant : GEOPETROL SA

Déclarant : TotalEnergies Exploration et Production France (TEPF) – ancien exploitant

Adresse postale : Retia Lacq/TEPF

Zone Induslacq

Bâtiment CO

RD 817

64170 Lacq

Objet : GEOPETROL – Concession de Pécorade – Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) du puits Pécorade 3 (PCE03)

Référence : Courrier préfecture des Landes du 30 juin 2022

Par courrier en date du 30 juin 2022 la préfecture des Landes demande à la DREAL de procéder à l'instruction du dossier visé en objet qu'elle a reçu le 27 juin 2022.

I – OBJET DU DOSSIER

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) concerne uniquement le site du puits Pécorade 03 (PCE03). Il n'y a pas de collectes associées à cet ancien puits dans la mesure où ce puits n'a jamais été mis en production.

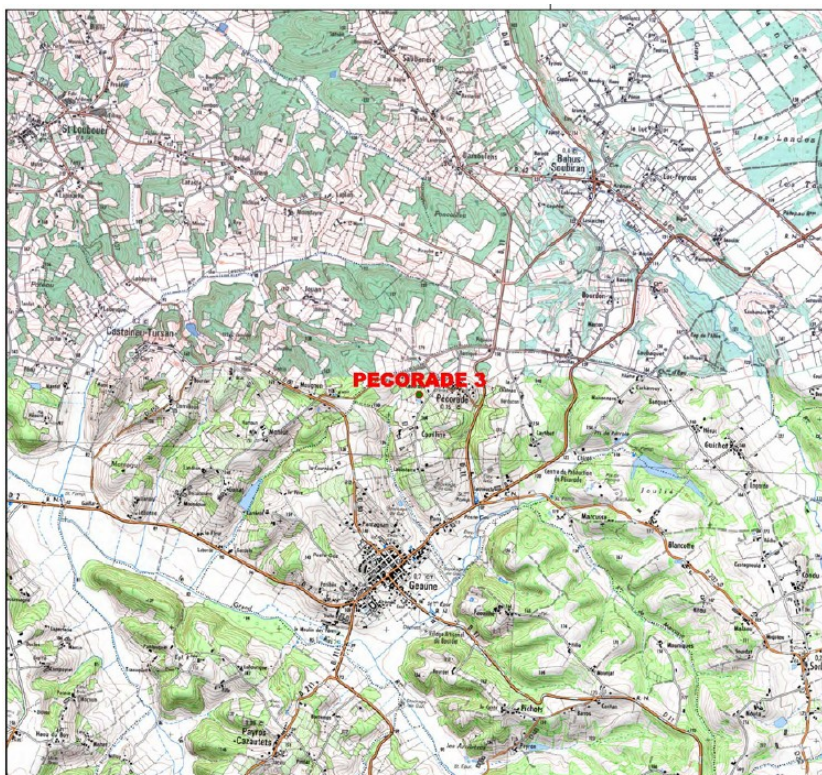
Le puits PCE03 est lié à l'exploitation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Pécorade » attribuée initialement par décret du 15 juillet 1982 à la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) (S.N.E.A.(P)), pour une durée de 50 ans à compter du 20 mai 1980 sur une superficie de 43 km², portée à 34,86 km² environ par arrêté ministériel du 3 décembre 1990. Aux termes de plusieurs délibérations, la société initialement dénommée S.N.E.A.(P) est devenue le 26 mai 2003, la société Total Exploration & Production France (TEPF). Par arrêté ministériel du 21 octobre 2013, la concession de Pécorade a été mutée au profit de la société GEOPETROL SA. Le cédant, à savoir TotalEnergies Exploration et Production France (TEPF), s'est engagé à finaliser l'abandon des puits et installations de surface non cédés à GEOPETROL et explicitement désignés dans les dossiers de mutation. C'est dans ce contexte que la société RETIA, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, a adressé à la préfecture des Landes cette DADT.

Il est à noter qu'aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'était située sur l'emprise du site accueillant le puits PCE03.

Cette DADT est établie au titre de l'article L.163-1 et suivants du Code minier et de l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

Elle est constituée des documents suivants :

- DADT 2018-01-09_PCE_AD_DAT_PCE3_MEM_V1 ;
- les annexes :2018-01-09_PCE_AD_DAT_PCE3_MEM_annexes ;
- l'étude de caractérisation de l'état des milieux AQ/RETIA/NT/0917-01.



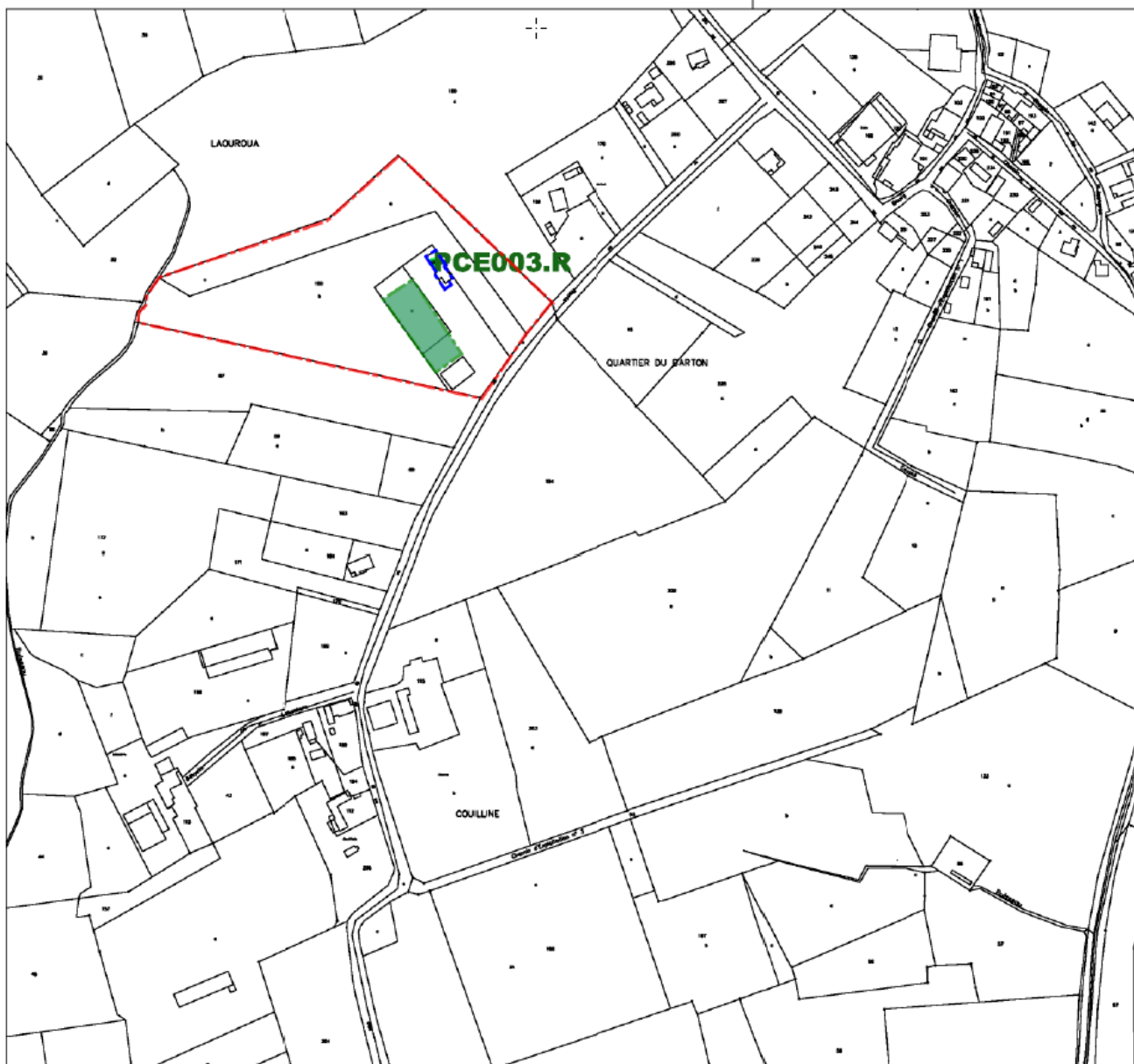
Plan de situation du puits PCE03

II – PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR L'EXPLOITANT

2.1 Description du terrain d'emprise du puits PCE03

Le puits PCE03 est implanté sur une plate-forme située sur la commune de PECORADE. L'emprise du site s'étend sur 2,3 ha. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous. TEPF n'a plus la maîtrise foncière du site.

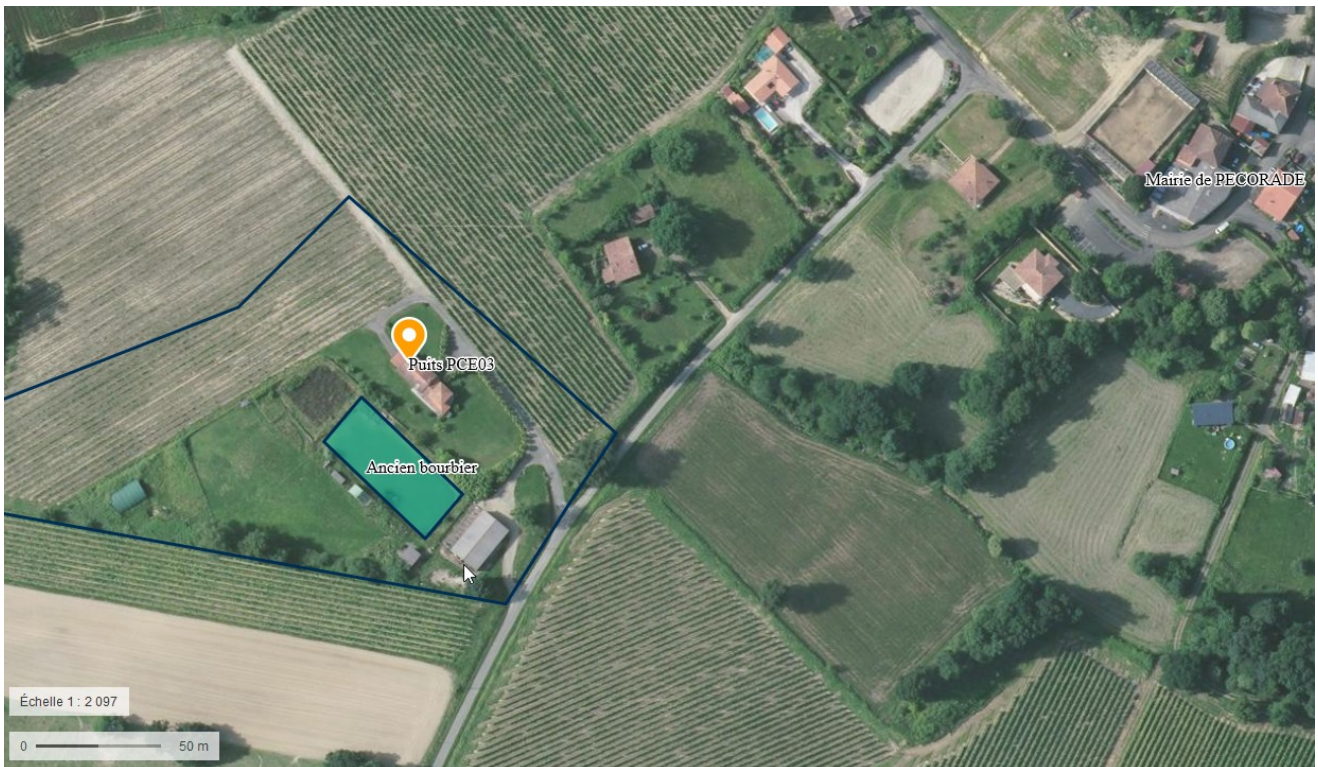
Références cadastrales commune de PECORADE	Superficies (ha)
Parcelle n°150 de la section ZA	2,3



Plan cadastral

L'environnement immédiat du site est exclusivement constitué de champs agricoles et de vignes. Le site PCE03 est localisé à environ 300 mètres au sud-ouest de la mairie de Pécorage (commune d'environ 140 habitants).

L'habitation la plus proche du site est localisée à 80 mètres au nord du site. Le site a été vendu en 1991 puis reconverti à usage résidentiel avec la construction d'une maison en 1993.



La partie la plus ancienne de la maison est positionnée sur la dalle béton qui entourait la cave du puits. La dalle béton et l'ancienne cave du puits se situent dans le garage actuel de la maison. L'ancien borbier réhabilité est aujourd'hui utilisé comme étang à des fins de loisirs à usage privé. *Vue aérienne du site PCE03 avec emplacement du puits et du borbier*

2.2 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

◆ Contexte géologique :

Le site PCE03 est situé sur le flanc Nord de la vallée du Marcusse. Il se trouve sur la formation de glaises bigarrées du miocène supérieur, qui surplombe la formation (non affleurante) de sable fauves du miocène moyen. Plus en profondeur, les formations sont constituées par la molasse éocène à miocène, puis les sables inframolassiques de l'Eocène inférieur.

◆ Contexte hydrogéologique :

Plusieurs réservoirs aquifères profonds, captifs, superposés et d'extension régionale sont présents sous les molasses et au-dessus des marnes albiennes. Les premiers rencontrés sous la molasse sont les sables sous-molassiques (sable de Lussagnet et grès à nummulites). Les débits relevés sur les forages existants varient dans une assez large fourchette de 50 à 500 m³/h (obtenue à Geaune) en partie par artésianisme. Le réservoir constitué par les sables de Lussagnet est le siège de stockage de gaz au niveau de la structure de Lussagnet et d'Izaute. Leur exploitation modifie la piézométrie de la nappe. Plus profondément, on trouve l'aquifère des calcaires crétaqués ou jurassiques qui sont susceptibles d'apporter volume d'eau et température.

◆ Contexte hydrologique :

Le site PCE03 est situé sur le flanc nord de la vallée du Marcusse, en surplomb amont. D'un point de vue hydrographique, le site est localisé au sein de la région de l'Adour, sur le secteur de l'Adour, du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze, sur le sous-secteur Le Gabas, bassin Le Bas de sa source au confluent du Petit Bas.

Le site PCE03 se situe en élévation par rapport à un ruisseau sans nom, affluent du Marcusse.

◆ Zones sensibles :

Aucun site protégé n'a été identifié dans un rayon de 5 km autour du site.

Les conclusions de l'étude de vulnérabilité réalisée par l'exploitant sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Compartiment	Site Pécorade 3	Vulnérabilité vis-à-vis d'une éventuelle pollution du site
Géologie	Formation des glaises bigarrées (argiles)	Formation géologique peu perméable : peu vulnérable
Hydrogéologie / Eaux souterraines	Pas de nappe d'eau souterraine à faible profondeur, présence de la nappe des sables de Lussagnet en profondeur Sens d'écoulement des eaux souterraines orienté Sud-ouest Présence de 3 captages d'eau < 2 km de distance	Nappe profonde : peu vulnérable Absence de captages d'eau vulnérables
Hydrologie	Affluent du ruisseau du Marcusse, à 200 m à l'ouest (aval) Absence de captage d'eaux de surface en aval et à proximité	Compte tenu de son positionnement en latéral hydraulique, cet affluent est considéré comme non vulnérable.
Milieus naturels	Aucun site sensible recensé dans un rayon de 5 km autour du site	Non vulnérable

2.3 Descriptif des installations

2.3.1 Descriptif des puits

Les puits PCE03 était un puits d'extension. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, la profondeur ainsi que les coordonnées de la tête de puits.

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
PCE03	03/11/1976	3 212 m	X= 427 720 m Y= 6 289 848 m Zsol = 162,10 m	13/10/80	AQI4007129

2.4 Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

2.4.1 Bouchage du puits PCE03

Le programme de bouchage définitifs du puits PCE03 a été transmis à la DREAL. Le puits a été bouché entre le 9 et le 13 octobre 1980. 3 bouchons de ciment ont été mis en place :

- de 2984 à 2 845 m ;
- de 2760 à 2 550 m
- de 100 m à la surface.

2.4.2 Démantèlement des installations de surface et des ouvrages nécessaires à l'exploitation du puits PCE03

À l'issue du bouchage définitif du puits, la majorité des installations de surface du puits nécessaires au bouchage a été démantelée et les opérations suivantes ont été réalisées :

- découpage du casing de la tête de puits ;
- découpage des tubages en fond de cave ;
- soudage d'une plaque de 10 mm d'épaisseur à 1 m 50 de profondeur ;
- remblaiement de la cave.

À l'issue de ces opérations, les seules installations de surface laissées en place, en accord avec l'acquéreur du site (qui est toujours le propriétaire actuel du terrain), sont l'empierrement, une dalle béton, un ancien borbier en eau après curage des boues et la clôture autour du borbier.

2.5 Diagnostics réalisés

Un diagnostic de caractérisation a été réalisé en avril 2017 puis complété en août 2017 par le bureau d'étude AQUILA Conseil. Cette caractérisation visait à établir un état des lieux afin de contrôler la présence d'éventuels impacts résiduels liés à l'histoire du site.

Résumé des investigations

Le programme d'investigation a porté sur l'analyse des milieux suivants :

- sédiments et eau du bassin présent au droit d'un ancien borbier réhabilité ;
- sol du coin potager ;
- air intérieur et extérieur à l'habitation.

Les prélèvements de sédiment, d'eau et de sol ont été réalisés entre le 12 juillet et le 17 août 2017 en concertation avec le propriétaire des lieux.

Les paramètres recherchés ont été :

- Pour les eaux, les sols et les sédiments :
 - Hydrocarbures C5-C40
 - BTEX
 - HAP
 - Métaux lourds
- Pour l'air ambiant :
 - Hydrocarbures TPH C5-C16 ;
 - BTEX ;
 - Naphtalène.

La localisation de l'ensemble des investigations réalisées sur le site de PCE03 est présentée sur le plan ci-après.



Plan d'implantation des prélèvements réalisées au droit du site PCE03

Qualité des sédiments et eau du bassin

Les résultats indiquent :

- des teneurs en métaux dans les sédiments conformes aux bruits de fond géochimique ASPITET, à l'exception de la teneur en mercure, qui se situe très légèrement au-dessus (0,13 mg/kg pour une gamme de valeurs couramment observée dans les sols ordinaires comprise entre 0,02 et 0,1 mg/kg). Les concentrations dans les eaux ne montrent pas d'anomalies particulières ;
- des concentrations en hydrocarbures volatils C5-C16 à hauteur de 140 mg/kg MS dans les sédiments et de 630 µg/L dans les eaux du bassin.

Suite à la concentration de 630 µg/L mise en évidence dans les eaux de surface du bassin, un second prélèvement a été réalisé pour vérifier la teneur en hydrocarbures des eaux qui apparaissait surprenante au regard de l'absence d'indice organoleptique de pollution sur les eaux prélevées. Cette seconde analyse a confirmé la présence d'hydrocarbures C21-C40 avec une concentration de 560 µg/L du même ordre de grandeur que la première analyse.

Le bureau d'étude indique qu'une étude du chromatogramme a révélé que cette concentration était liée à un pic singulier en C26 et que ce composé en chaîne carbonée C26 correspond très probablement à un acide gras d'origine animale, nommé hexacosane, présent naturellement dans la peau des volailles et canards, ce qui semble tout à fait cohérent avec le contexte du site puisqu'un élevage d'oiseaux (faisans, canards) est présent au niveau des berges du bassin.

Qualité des sols du potager

Les résultats indiquent :

- Des teneurs en métaux conformes aux bruits de fond géochimiques ASPITET ne montrant pas d'anomalie particulière,
- Des concentrations en hydrocarbures volatils C5-C16, et en BTEX inférieures au seuil de détection dans les sédiments comme dans les eaux,
- La présence de traces infimes d'hydrocarbures lourds (17 mg/kg en C16-C40) et de quelques HAP (somme HAP < 0.48 mg/kg), de l'ordre du seuil de détection.

Le bureau d'étude conclue que les analyses ne montrent aucun impact significatif au niveau des sols du potager.

Qualité de l'air ambiant

Les résultats montrent des concentrations toutes inférieures aux seuils de détections à l'exception de :

- 0,002 mg/m³ d'hydrocarbures aromatiques C7-C8 retrouvés à la fois dans l'air intérieur et dans l'air extérieur,
- 0,001 mg/m³ de xylènes mesurés uniquement sur le point de mesure extérieur à la maison,

Le bureau d'étude conclue que les « *traces infimes de l'ordre du seuil de détection laboratoire n'indiquent pas de problématique sanitaire particulière et semblent être issues de l'air extérieur et non de l'air intérieur de l'habitation (teneur extérieures >= teneur dans habitation).* »

2.6 Travaux prévus sur le site PCE03

TEPF ne prévoit pas de mesure de gestion supplémentaire sur les terrains objets de cette DADT.

B – Analyse des risques résiduels prédictive

Les résultats d'analyse sur les différents milieux eaux, sédiments, sols et air de la propriété située sur l'ancien site PCE03 ne montrent aucune anomalie significative liée à l'ancienne activité du site et confirment l'absence de risque sanitaire et la compatibilité du site avec l'usage résidentiel constaté.

On notera la présence d'hydrocarbures de l'ordre de 600 µg/l dans les eaux du bassin dont l'origine s'avère manifestement liée à la présence d'un élevage de volaille sur les berges (composé correspondant à l'hexacosane, hydrocarbure d'origine animale présent naturellement dans la peau des volailles) et n'est pas à mettre en relation avec l'historique du site.

III – AVIS DE LA DREAL

3.1 Arrêt définitif du puits

Le puits PCE03 a été bouché selon l'article 49 du titre forage du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) et n'a pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis son bouchage. Le puits PCE03 est considéré comme « mis en sécurité » et de fait n'est plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du Code minier.

3.2 Réhabilitation du site PCE03

TEPF ne dispose d'aucune maîtrise foncière de la parcelle sur laquelle est implanté les puits PCE03. Le site a été vendu le 31 juillet 1991 pour un usage résidentiel et il a vocation à conserver cet usage.

L'étude de caractérisation menée en 2017 a démontré la compatibilité actuelle du site avec l'usage résidentiel constaté. Par conséquent, TEPF ne prévoit pas de mesure de gestion supplémentaire sur les terrains objets de cette DADT.

La DREAL considère que les éléments produits sont suffisamment détaillés pour permettre, lors de la consultation des services et de la commune d'apprécier l'opportunité des propositions de RETIA.

IV – CONCLUSION ET PROPOSITION

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) du puits PECORADE 3 (PCE03) est recevable, car il répond à l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié. Par conséquent, en application de la Note technique du 06/07/2018 relative aux modalités d'application de la procédure d'arrêt définitif des travaux miniers, du transfert des installations hydrauliques et hydrauliques de sécurité, et de la prévention et de la surveillance des risques miniers résiduels, nous proposons à M. le Préfet d'en informer la société TotalEnergies E&P France et de procéder, conformément à l'article 46 du décret précité, à la consultation du conseil municipal de la commune de Pécorade et des services suivants : DDTM, ARS et autorités militaires de zone (zone de défense Sud-ouest). Le délai de consultation fixé par l'article 46 du décret précité est de 2 mois pour les services et 3 mois pour les municipalités.

Aussi, conformément à l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, la procédure de DADT doit faire l'objet d'une participation du public. Nous proposons donc à M. le Préfet, de procéder à la consultation du public via la mise en ligne du dossier sur le site internet de la préfecture pour une durée minimale de 15 jours.

À l'issue de cette consultation, nous serons amenés à établir un rapport accompagné d'un projet d'arrêté de 1er donné acte qui conduira, après procès verbal de récolement des travaux, à l'arrêté du 2^e donné acte lequel met fin à l'application de la police des mines.

Dans la mesure où aucune mesure de gestion supplémentaire sur les terrains objets de cette DADT, les arrêtés 1er et 2^e donnés actes pourront éventuellement être confondus.

La DREAL proposera après les travaux d'inscrire le site PECORADE 3 dans les Secteurs d'Information des Sols (SIS) afin de garder en mémoire les travaux réalisés et les pollutions résiduelles.

L'inspectrice de l'environnement

Vu et transmis avec avis conforme
Le chef du département Énergie, Sol, Sous-sol